



Nombre de conseillers en exercice 33
 Présents 24
 Votants 28
 Date de convocation 19/10/2023

PROCÈS VERBAL
Séance du Conseil municipal

26 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	A	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	CAILLY Dominique	A
DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	P	DURAND Dominique	P
FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GRUSON Annick	P
HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P	JOBARD Louis	P
LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	A
MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	A	PORQUET Josette	P	RAULT Benoît	P
RENAULT Jean-Louis	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Isabelle Lorgeux à Josette Porquet, Florence Beaussier à Daniel Décosse, Bertrand Letessier à Marie-Laure David, Jean-Charles Patry à Frédérique Roullier.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

Madame le Maire ouvre la séance en demandant une minute de silence en mémoire de Yves BRARD, ancien conseiller municipal, décédé le 18 août et Alain CHANAT, ancien Maire adjoint et conseiller délégué, décédé le 8 octobre dernier.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal a choisi Frédérique Roullier pour remplir la fonction de secrétaire de séance. Madame le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

Point n°25 : Voie douce les Hauts Champs – Subvention DETR.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023

Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à formuler leurs observations sur le procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal du 6 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

3. ORT – Opération de Revitalisation du Territoire

Les communes de Tinchebray Bocage et de Domfront-en-Poiraie ont été labellisées au titre du programme « Petites Villes de Demain », en 2021. « Petites Villes de Demain » est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales. C'est à l'échelle de l'EPCI Domfront Tinchebray Interco que le projet de revitalisation a été pensé.

Cette convention est évolutive et pluriannuelle et prend fin en 2026. Elle peut être modifiée par voie d'avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme.

Ce plan d'actions est formalisé par 4 orientations stratégiques et 4 objectifs opérationnels pour chacune des communes :

- Orientation stratégique 1 : Une offre de logements modernes et attractifs
 - Objectif opérationnel : Proposer une offre de logements adaptés aux besoins de la population, en poursuivant la rénovation de l'habitat privé et la lutte contre la vacance et en préservant l'identité architecturale du centre-ville ancien
- Orientation stratégique 2 : Des commerces et des services de proximité adaptés aux besoins de la population
 - Objectif opérationnel : Soutenir l'offre en commerces et services de proximité afin de préserver la vitalité du bourg et de disposer d'une offre au plus près des habitants, en limitant l'implantation de commerces hors périmètre ORT et venant en concurrence aux ceux du centre-ville
- Orientation stratégique 3 : Un aménagement urbain fonctionnel, durable et esthétique
 - Objectif opérationnel : Améliorer le cadre de vie par la requalification et l'embellissement des bâtiments et des espaces publics, en favorisant les mobilités douces et en valorisant les places et les espaces, dans une démarche de développement durable
- Orientation stratégique 4 : Une offre culturelle et touristique de premier rang
 - Objectif opérationnel : Renforcer l'attractivité culturelle et touristique.

Ces objectifs opérationnels sont traduits en 14 actions pour la commune de Tinchebray Bocage et 22 actions pour la commune de Domfront-en-Poiraie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide le projet de revitalisation du territoire,
- Approuve la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire multisites,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention cadre, les éventuels avenants et tous les documents y afférents.

4. Yvrandes – Rétrocession d'une concession

Le Maire laisse la parole à Dominique Maupas, Maire délégué d'Yvrandes.

Monsieur et Madame HOUEL Guy et leur fils avaient acheté une concession cinquantenaire dans le cimetière de la commune le 20 mai 2020. Par courrier, ils déclarent vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, et sans remboursement comme le stipule l'article 37 du règlement du cimetière.

Cette concession n'a pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouve donc vide de toute sépulture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte la rétrocession à la commune d'Yvrandes de la concession n° 145, n° plan A135 acquise par Monsieur et Madame Houel Guy et leur fils Houel Hervé, le 20 mai 2020,
- Précise que cette rétrocession n'engage aucun remboursement comme le stipule l'article 37 du règlement communal du cimetière de Tinchebray bocage,
- Autorise le Maire ou son représentant à établir l'acte de rétrocession.

5. Frênes – cimetière – reprise en terrain commun

Le Maire laisse la parole à Évelyne Groussard-Hubert, Maire déléguée de Frênes.

Le cimetière communal de la commune déléguée de Frênes situé rue du moulin de Frênes arrive à saturation et les quelques emplacements encore disponibles pour les inhumations ne sont plus suffisants pour les besoins des familles de la commune.

De plus, le cimetière nécessite des travaux d'aménagement afin de faciliter l'accès aux sépultures et de créer un emplacement pour l'installation d'un site cinéraire.

Il convient donc de procéder à la relève des sépultures en terrain commun dont le délai de rotation est arrivé à expiration.

Aussi, conformément au code général des collectivités territoriales et notamment, l'article L. 2223-3 relatif au droit à inhumation, l'article L. 2223-4 relatif aux modalités d'affectation de l'ossuaire communal, les articles R. 2223-5 et 6 relatifs au délai de rotation et aux conditions de reprises des terrains communs, cette reprise des sépultures ne peut être réalisée qu'après le délai de rotation réglementaire de 15 années à compter de l'inhumation (règlement du cimetière adopté lors du conseil municipal en date du 8 Février 2022).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide la reprise, à partir du 1er janvier 2024, des sépultures en terrain commun, dans lesquelles aucune inhumation n'a eu lieu depuis le 31 décembre 2008,
- Précise qu'à défaut d'avoir fait procéder par les familles intéressées dans les conditions réglementaires avant la date du 1er Janvier 2024, à l'exhumation des restes qu'ils renferment, ces restes seront, en tant que de besoin, recueillis et réinhumés dans l'ossuaire communal, avec toute la décence et le respect qui leur sont dus.
- Décide que les signes funéraires et autres monuments placés par les familles sur les sépultures à reprendre devront être récupérés par elles dans le délai de 2 mois, à compter de la publication de la reprise des sépultures. À défaut, il sera procédé d'office à leur démontage, à leur stockage et à leur conservation dans le délai légal d'un an par la commune déléguée de Frênes. Au-delà de ce délai, il sera procédé à leur destruction ou réutilisation par la commune.
- Autorise le Maire ou son représentant à prendre l'arrêté de reprise des sépultures correspondant, qui sera affiché en mairie et à l'entrée du cimetière.

6. Tinchebray – Convention de servitudes GRDF

Le Maire informe que la commune déléguée de Tinchebray a raccordé la salle de cinéma au réseau gaz.

Pour cette déserte, la pose d'une canalisation et la réalisation d'un branchement sur la parcelle AE 335 sont nécessaires.

Une convention de servitude avec GRDF grevant la parcelle AE 335 doit être établie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude avec GRDF pour le raccordement de la salle de cinéma au réseau gaz sur la parcelle AE 335.

7. Tinchebray – Frênes – Rapports GRDF

Le Maire a reçu de GRDF le compte rendu d'activité 2022 de concession de distribution du gaz sur Tinchebray et sur Frênes.

Christophe Lecordier présente ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Emet un avis favorable sur le rapport du service de distribution du gaz sur les communes déléguées de Tinchebray et de Frênes.

8. Tinchebray – Cession de terrain – Rue Abbé Dumaine

Le Maire expose qu'au 38 Rue Abbé Dumaine, en bordure de voirie, la limite cadastrale ne correspond pas à la réalité du terrain.

La propriétaire de la parcelle concernée souhaite régulariser cette situation en faisant l'acquisition d'une bande de terrain selon le plan de bornage établi par la Cabinet Bellanger en date du 6 septembre 2023.

Le Maire propose de vendre ce terrain d'une superficie de 80 m² au prix symbolique de 10 € et de laisser les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de céder une bande de terrain de 80 m²– Rue Abbé Dumaine à Tinchebray cadastrée AC 998 au profit de Mme Eve Aurore,
- Dit que la cession se fera au prix symbolique de 10 €,
- Dit que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte auprès de l'office notarial de Junon à Tinchebray et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

9. Saint Cornier des Landes – Licence IV - Épicerie

Le Maire laisse la parole à Frédérique Roullier, Maire déléguée de St Cornier des Landes.

Le restaurant à St Cornier des Landes a fermé ses portes depuis quelques mois et la licence IV n'est plus en service.

Un nouveau commerce s'est installé sous l'enseigne Coccimarket. En complément de leur activité déjà très variée (supérette, vente de jeux de grattage, point presse, dépôt de gaz...), Monsieur El Mebrouk Ait Ben Youcef, gérant, et Madame Jocelyne Elizabeth Benedini, gérante souhaitent aujourd'hui pouvoir proposer un nouveau service bar - snack à la population.

Il est proposé de leur mettre à disposition cette licence IV au tarif de 20 € HT/mois.

Magalie Loivet demande quels sont les tarifs dans les autres commerces, Josette Porquet répond que c'est le même tarif et précise que ce sera un complément d'activités. Yveline Jarry demande si tout est dans le même local, ce que confirme Frédérique Roullier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le tarif de la mise à disposition de la licence IV à 20 € HT/mois,
- Dit que les frais d'actes notariés seront pris en charge par Monsieur EL Melbrouk Ait Yen Youcef et Madame Jocelyne Benedini,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte auprès de l'office notarial de Junon à Tinchebray et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

10. Tinchebray – Remboursement de la prestation de relevé topographique des regards de visite du réseau d'eau pluviale

Le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier, en charge du dossier.

La Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco réalise un diagnostic et un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées sur la commune de Tinchebray.

Dans le cadre de ce marché, la Communauté de communes a prévu une tranche optionnelle pour réaliser un relevé topographique des regards de visite du réseau pluvial.

Le coût de ces relevés est de 11 500 € HT pour le secteur de Tinchebray.

Il est proposé de rembourser cette prestation à la Communauté de communes.

Benoît Rault demande si ce n'est qu'un relevé, Christophe Lecordier répond par l'affirmative en précisant que cela permettra, ensuite, de faire des investigations. Yveline Jarry souhaite savoir pourquoi la commune rembourse à la Communauté de communes. Christophe Lecordier répond que cette prestation est faite en même temps que l'étude des réseaux d'assainissement qui est de la compétence communautaire alors que le réseau d'eau pluvial est de la compétence communale, d'où une demande de remboursement de cette prestation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le remboursement du coût de la prestation de relevé topographique des regards de visite du réseau pluvial réalisée sur notre commune pour un montant de 11 500 € HT,
- Autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer tous documents le concernant.

11. Tinchebray – EHPAD Les Épicéas – garantie d'emprunt

Par délibération du 5 avril 2022, le Conseil municipal avait accordé une garantie d'emprunt à la maison de retraite « Les Epicéas » pour un projet de construction d'un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés). Cependant, ces travaux n'ont pas pu être engagés selon l'agenda initial.

De ce fait le premier contrat d'emprunt est devenu caduc et un nouveau contrat d'emprunt de 350 000 € pour ces travaux a été proposé par la Caisse des dépôts et consignations.

La garantie de la commune est indispensable pour cet emprunt.

Ainsi, la maison de retraite « les Epicéas » sollicite la commune pour l'octroi d'une garantie d'emprunt d'un montant de 350 000 € à hauteur de 50 % soit 175 000 € pour une durée de 20 ans.

Cet emprunt a aussi bénéficié d'une garantie à hauteur de 50 % par le Conseil Départemental.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 350 000.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 150375 constitué de 1 Ligne du prêt.
- Dit que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 175 000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,
- Accorde sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

12. Résultat – marché – éclairage public

Le Maire laisse la parole à Benoît Rault, Maire-adjoint de la commune déléguée de Tinchebray pour présenter ce dossier.

Ce projet consiste, pour être dans la continuité du programme précédent, à remplacer les luminaires existants en luminaires LED, plus économiques.

*Commune déléguée de Beauchêne : Il s'agit de remplacer 3 luminaires sur mât et 1 luminaire sur pignon et de poser 4 coffrets de protection

*Commune déléguée de Larchamp : Il s'agit de l'installation de 3 luminaires

*Commune déléguée de Tinchebray : Il s'agit de remplacer 29 luminaires et de poser 22 coffrets de protection.

*Commune déléguée d'Yvrandes : Il s'agit de l'installation de 2 luminaires.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié. La date limite de réception des offres a été fixée au 26 juillet 2023 et quatre entreprises ont répondu : Jannelec, TEIM, ELITEL et Citéos.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 3 critères :

60 % sur le prix

20 % sur la qualité technique

20 % sur les délais

L'entreprise Jannelec mieux disant, a été retenue pour un montant de 37 999.90 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de cette consultation.

13. Résultat – marché – bâtiments éclairage public

Le Maire laisse la parole à Benoît Rault, Maire-adjoint de la commune déléguée de Tinchebray pour présenter ce dossier.

Une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée pour le passage en LED des éclairages des bâtiments publics sur l'ensemble des communes déléguées (483 points lumineux).

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié. La date limite de réception des offres a été fixée au 27 juillet 2023.

Deux candidats ont déposé une offre : Jannelec et TEIM

L'offre la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 3 critères :

60 % sur le prix

20 % sur la qualité technique

20 % sur les délais

L'entreprise Jannelec mieux disant, a été retenue pour un montant de 68 166.89 € HT.

Josette Porquet informe que la collectivité a demandé et a obtenu une subvention au titre « Fonds Verts » à hauteur de 10 000 €. L'objectif est de continuer ce programme en 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de cette consultation.

14. Résultat – consultation – assistance contrats électricité

Un contrat sur le prix de l'électricité avait été signé pour l'ensemble des points de livraison. Ce contrat arrive à échéance au 1er mai 2024

Ainsi pour négocier au mieux ce contrat d'électricité, la collectivité a consulté 9 entreprises pour une prestation de services et d'assistance pour la mise en place d'un nouveau marché de fourniture d'électricité. 3 entreprises ont répondu.

L'offre la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 2 critères :

40 % sur le prix

60 % sur la qualité technique

La proposition de la société Keenergy a été retenue pour un montant de 4 500 €.

Josette Porquet explique qu'il est très compliqué de négocier tous ces contrats. Ceci explique le besoin de faire appel à une assistance. Il y a beaucoup de points de livraison sur l'ensemble des communes et ce dossier est très technique. Cette consultation démarre en début 2024 pour un résultat souhaité avant le 1^{er} mai.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de cette consultation.

15. Tinchebray – résultat – marché cellules commerciales

Une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée pour les travaux de rénovation de deux cellules commerciales (46 et 80 grande rue) sur la commune déléguée de Tinchebray. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié. La date limite de réception des offres a été fixée au 7 juillet 2023.

L'offre la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 2 critères :

- 40 % sur le prix
- 60 % sur la qualité technique

Lors de la séance du 27 juillet, la commission d'appel d'offres a pris connaissance de l'analyse des offres réalisée par le cabinet d'architecte SICA Normandie et propose d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lot	Corps d'état	Entreprise	80 Grande rue commerce	80 Grande rue logement	46 Grande Rue
1	Désamiantage – démolitions plomb	TTH Environnement	31 150.00 €		10 750.00 €
2	Démolition – maçonnerie	Corbin	125 379.77 €	42 678.92 €	80 530.65 €
3	Charpente – couverture	Thierry Patry		59 154.22 €	29 098.75 €
4	Menuiserie extérieure & intérieure	Menuiserie Louise	21 507.61 €	15 160.08 €	31 570.87 €
5	Cloisons sèches – faux plafonds	Gobé Delarue	14 804.14 €	6 761.25 €	17 267.26 €
6	Plomberie	Jannelec	6 357.40 €	1 912.07 €	7 069.97 €
7	Electricité – chauffage – VMC	Jannelec	14 699.97 €	1 916.54 €	14 383.49 €
8	Carrelage – faïence	Schmitt	10 592.49 €	1 577.01 €	5 999.06 €
9	Peinture – sols souples	Dubourg déco	4 311.39 €	3 056.42 €	8 983.10 €
		TOTAL HT	228 802.77 €	132 216.51 €	205 653.16 €
	Option : volets roulants logement			5 234.22 €	
	Option : rideaux métalliques		3 688.72 €		3 241.46 €

Soit un marché de 369 942.22 € HT pour la cellule commerciale et le logement à l'étage du 80 grande rue.

Soit un marché de 208 894.61 € HT pour le 46 grande rue (cellule commerciale sans logement et avec surface de commerce plus petite).

Donc pour les 2 cellules et le logement, un total de 578 836.83 € HT.

Christophe Lecordier fait remarquer que sur les appels d'offres, peu d'entreprises répondent et il est courant de n'avoir qu'une entreprise pour un lot. Benoît Rault demande si l'on connaît la surface des cellules commerciales, Christophe Lecordier indique que l'objectif est d'avoir des cellules modulables disponibles pour répondre aux demandes.

Josette Porquet précise que la collectivité a obtenu 199 500 € de subvention, à ce jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Attribue le marché aux entreprises proposées par la commission d'appel d'offres,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

16. Frênes – commerce – subvention LEADER

Madame le Maire informe que la commune déléguée de Frênes a rénové son commerce. Plusieurs subventions ont été obtenues (DETR, DSIL, Conseil Départemental) pour les travaux.

Cependant, cette rénovation peut également bénéficier d'une subvention auprès de l'Europe en ce qui concerne l'ameublement.

Le coût de ces équipements, matériel de cuisine et mobilier, est de 50 202.67 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Sollicite une subvention Leader la plus élevée possible auprès de l'Europe, au titre du Programme Leader du Pays du Bocage,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite de bonne fin de la présente décision.

17. Tinchebray – Travaux micro crèche – subvention CAF

La commune de Tinchebray souhaite rénover et transformer un bâtiment de l'école maternelle situé 116 Grande rue afin d'y installer la micro-crèche « Récré à Neuf » actuellement située dans la Résidence des pommiers – rue des Bourreliers.

Il s'agit de regrouper les 2 micro-crèches sur le même site dans des locaux plus adaptés et plus accueillants.

Le coût de ces travaux est estimé à 101 705.44 € HT.

Afin de financer ces travaux, Madame Porquet propose de solliciter une subvention auprès de la CAF.

Josette Porquet précise que la compétence « petite enfance » appartient à la Communauté de communes. C'est donc cette entité qui porte les achats de mobilier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide les travaux de rénovation d'une partie des locaux de l'école maternelle de Tinchebray pour y installer la micro crèche « Récré à Neuf »,
- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de la CAF pour le financement de ces travaux,
- Autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer tous documents le concernant.

18. Tinchebray – réserve incendie – subvention DETR

La commune de Tinchebray envisage de créer une réserve incendie. Son implantation est prévue sur un terrain mis à disposition par l'entreprise CEMOI.

Cette création permettra la sécurisation de l'entreprise CEMOI Chocolaterie ainsi que tout le secteur dit « les châtaigniers ».

Une convention sera établie entre l'entreprise et la commune de Tinchebray.

Le coût des travaux est estimé à 260 000 € HT.

La commune sollicite auprès de l'état une subvention au titre de la DETR.

Christophe Lecordier précise que la réserve sera en béton.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de la création d'une réserve incendie sur les terrains précités à Tinchebray avec le plan de financement suivant :

DETR	130 000 €
Autofinancement	130 000 €

- Dit que ce projet est inscrit au budget,
- Sollicite auprès de l'état une subvention au titre de la DETR la plus élevée possible,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

19. Tinchebray – cellules commerciales – subvention DSIL

Pour faire suite au point n°15 concernant la réhabilitation des deux cellules commerciales, la commune de Tinchebray souhaite obtenir une aide financière supplémentaire au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le total des travaux s'élève 578 836.83 €, il faudra ajouter les honoraires pour maîtrise d'œuvre et les études.

Sur ce dossier, la collectivité a obtenu de la DETR pour un montant de 199 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide la réalisation de deux cellules commerciales situées 46 et 80 grande rue à Tinchebray avec le plan de financement suivant :

DETR	199 500.00 €
DSIL (30 %)	173 651.05 €
Autofinancement	205 685.78 €

- Dit que ces projets sont inscrits au budget,
- Sollicite auprès de l'état une subvention au titre de la DSIL la plus élevée possible,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

20. Tinchebray – aménagement du Lion d'or – subvention DSIL

La commune de Tinchebray vient de commencer les travaux de désamiantage afin de réaménager et sécuriser le carrefour du Lion d'or et le commerce de l'ex Maison de la Presse.

Ce dossier était inscrit dans le dossier revitalisation des centres bourgs signé avec le Conseil Départemental et dans le dossier Petites Villes de Demain.

Le coût des travaux est estimé à 1 000 000 €.

Sur ce dossier, la collectivité a obtenu de la DETR pour un montant de 164 635.75 €.

Sur ce dossier, il manque deux lots non attribués. Afin de demander la subvention au plus juste, il faut connaître le montant des travaux. Donc ces chiffres correspondent à une estimation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide du réaménagement et de la sécurisation du carrefour du Lion d'Or à Tinchebray avec le plan de financement suivant :

DETR	164 635.75 €
DSIL (30 %)	300 000.00 €
Autofinancement	535 364.25 €

- Dit que ces projets sont inscrits au budget,
- Sollicite auprès de l'état une subvention au titre de la DSIL la plus élevée possible,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

21. Frênes – subvention club de foot

Madame Hubert Groussard informe que le club de foot de Frênes était en sommeil depuis le 30 juin 2023. Ainsi, lors du vote des subventions, le conseil municipal n'avait pas octroyé de subvention.

Aujourd'hui un nouveau bureau a été élu pour gérer cette association sous une nouvelle dénomination : Union Sportive Frênes. Elle propose de voter une subvention à hauteur de 1 000 € pour l'année 2023 à cette association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accorde une subvention à l'Union Sportive Frênes à hauteur de 1 000 € pour l'année 2023.

22. Tinchebray – régularisation écritures comptables

Suite à une erreur d'imputation, les travaux de démolition de l'ancienne boucherie située 171 grande rue n'ont pas été comptabilisés lors de la vente du terrain. Ainsi il est ressorti une plus-value à tort et il convient donc de régulariser cette opération en autorisant le comptable à passer des écritures bien spécifiques, à savoir :

DEBIT		CREDIT	
Article	Montant	Article	Montant
1068	76 083.09 €	2313	2 713.09 €
		2313	73 370.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le comptable à passer les écritures spécifiques telles que présentées.

23. Tinchebray bocage – décision modificative

Madame le Maire propose d'ajuster quelques dépenses de fonctionnement et d'inscrire les subventions notifiées sur plusieurs opérations selon la proposition suivante :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
BP			
023	Virement à la section d'investissement 1 213 300,00		
65888	Charges exceptionnelles - 1 265 990,00		
6817	Provisionnements des créances (Créances enregistrées sur un compte de créances douteuses) 390,00		
6042	Acompte concert 2024 36 500,00		
60612	Electricité 10 000,00		
65312	Taxes Foncières 5 800,00		
Total dépenses	-	Total recettes	-

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
BP			
6097	Réserve Incendie 550,00	021	Virement de la section de fonctionnement 1 213 300,00
3014	Eclairage Public- Larchamp 7 000 5 100,00	6246	Subvention Département Le Trotteur 8 317,00
7026	Eclairage Public - Yvrandes 13 800 2 000,00	6087	Fond Vert Eclairage Public 10 809,00
9087	Economie d'énergie 322 000 - 7 100,00	6050	OCM Boulangerie 30 000,00
2022	Logement Frênes 8 500 10 000,00	6050	Subvention Département Boulangerie 5 304,00
2016	Commerce Frênes 500 000 100 000,00	6275	DETR Aménagement Place Médiathèque 108 931,80
6116	Aménagement du Lion d'Or 660 000 500 000,00	6275	Fond Vert Aménagement Place Médiathèque 10 000,00
6245	Voie douce Les Hauts Champs 100 000 300 000,00	6097	DETR Réserve Incendie 20 702,25
	Réserve incendie - Entreprise CEMOI 0 320 000,00	6104	DETR Extension le Colys'haie + Logement 136 185,00
		1641	Emprunt Extension Le Colys'haie - 150 000,00
		1641	Emprunt Boulangerie - 42 499,05
4035	Aménagement terrain - salle de St Cornier des Landes 50 000 500,00	1641	Emprunt Aménagement Place de La Médiathèque - 120 000,00
1676	Dettes envers locataires-acquéreurs 61 000,00	024	Produits des cessions d'immobilisations 61 000,00
Total dépenses	1 292 050,00	Total recettes	1 292 050,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision telle que présentée.

24. Tinchebray bocage – Débat d'orientation budgétaire

Madame le Maire précise que la taille de la commune de Tinchebray Bocage impose un débat d'orientation budgétaire au sein du Conseil municipal.

Elle propose de faire un point sur les grandes lignes qui seront présentées au vote du budget primitif 2024 selon le document joint en annexe.

Pour information, les emprunts avec des taux importants se terminent d'où une baisse des remboursements d'intérêts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

25. Tinchebray – voie douce « les hauts champs » - subvention DETR

La commune de Tinchebray envisage d'améliorer l'accès sur le secteur « des Hauts Champs ». En effet ce secteur a beaucoup évolué avec la construction de nombreuses maisons d'habitation.

Afin de sécuriser ce secteur, il y a lieu de repenser la voirie ainsi que l'accès sur la route départementale.

Le coût de ces travaux est estimé à 329 283.68 € HT.

La commune sollicite auprès de l'état une subvention au titre de la DETR.

Christophe Lecordier dit que ce hameau, peuplé de jeunes couples avec des enfants, compte plus de 20 habitations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de réaliser des travaux d'aménagement dans le secteur des « hauts champs » avec le plan de financement suivant :

DETR (50 %)	164 641.84 €
Autofinancement	164 641.84 €
- Dit que ce projet est inscrit au budget,
- Sollicite auprès de l'état une subvention au titre de la DETR la plus élevée possible,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

26. Questions diverses

Les prochaines manifestations :

- Cérémonie du 11 novembre – Beauchêne
- Repas des anciens à Tinchebray
- Téléthon 8 et 9 décembre

Les prochains concerts :

Mentissa : 9/02/2024
Darcy & les tambours du bronx : 22/03/2024
Sheila : 07/12/2024.

La séance est close par Madame le Maire à 21 h 50.

Le secrétaire de séance,
F. ROULLIER



Le Maire,
J. PORQUET



